

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" - NAVARRE CAPITALISATION (FR0010522128)

FIA soumis au droit français
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est nourricier du FCP « NAVARRE INVESTISSEMENT » dont l'objectif de gestion vise « à maximiser la performance sur la durée de placement minimum recommandée en investissant sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro et hors euro via des titres directs et/ou des OPCVM ou des FIA. Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. »

Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

La performance du nourricier sera inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP est investi en totalité dans un autre FCP dit maître Navarre Investissement et à titre accessoire en liquidités. L'objectif du FCP maître est atteint via une gestion discrétionnaire de l'allocation d'actifs entre actions et obligations de la zone euro et hors zone euro. Le portefeuille est composé principalement d'actions et d'obligations privées et publiques et constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant trois étapes : allocation stratégique, construction des poches actions et taux et suivi du portefeuille.

Le FCP est exposé entre :

- 0% et 60% de l'actif net sur les marchés d'actions de la zone euro et hors zone euro et jusqu'à 20% sur les actions de petite et moyenne capitalisation.
- 0% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro et/ou en devises, émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou un Etat sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE ou dans la limite de 10% de l'actif net sur un marché non réglementé. L'investissement est réalisé en direct ou accessoirement via des OPCVM ou FIA. La sensibilité obligataire du portefeuille peut varier entre 0 et 10. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les titres de créance en portefeuille pourront bénéficier d'une notation supérieure à Ba3 (Moody's) et/ou BB- (Standard & Poor's). Les titres notés entre Ba1 (Moody's)/BB+ (Standard & Poor's) et Ba3 (Moody's)/BB- (Standard & Poor's), catégorie « speculative », ne dépasseront pas 20% de l'actif net. La notation minimale des instruments du marché monétaire en portefeuille est P3 (Moody's) et/ou A3 (Standard & Poor's).
- 0% et 100% de l'actif net en obligations convertibles.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. L'exposition globale du FCP ne dépassera pas 100% de l'actif net. Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 20% de l'actif net.

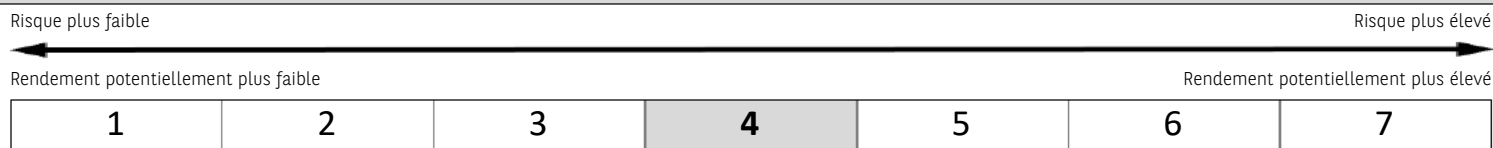
Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 12 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées sur la base de la valeur liquidative datée du jour J et calculée en J+1.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du FCP maître sont expliquées dans la partie conditions de souscriptions et de rachat du prospectus du FCP maître.
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,35% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

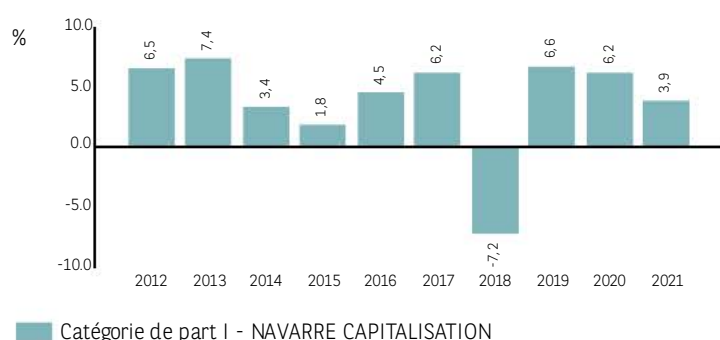
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 13 juillet 2007;
- La part a été créée le 13 juillet 2007.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP et de l'OPC maître, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse : **BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex.**
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change